

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 16 mai 2019

Présidence de M. Oumar Niang

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 43-2019 de la Municipalité du 25 mars 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- TTC pour la réfection de la toiture et l'aménagement de l'esplanade de la Salle de gymnastique du 24-Janvier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants:

- Compte N° 3510.2044.5030 - Salle de gymnastique 24-Janvier – réfection de la toiture,  
CHF 359'000.- TTC (amortissement 30 ans).
- Compte N° 3510.3058.5060 - Salle de gymnastique 24-janvier – aménagement urbain esplanade, CHF 15'000.- TTC (amortissement 10 ans).

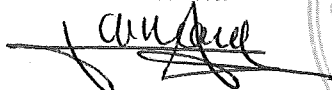
Cette dépense sera amortie en 30 ans (réfection de la toiture) et en 10 ans (aménagement urbain esplanade), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTÉ** les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.

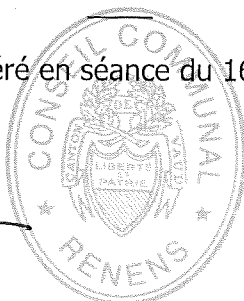
**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2020 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.

Ainsi délibéré en séance du 16 mai 2019

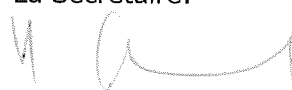
Le Président:



Oumar Niang



La Secrétaire:



Yvette Charlet